



## Résolution 2022-07-R03

### **Remplacement de salaire**

Attendu qu'un membre a eu recours à nos services pour un dossier déjà bien amorcé par le confrère Claude Girard et que ce dossier a été réassigné au confrère Dany Gélinas depuis peu;

Attendu que le dossier en question est demandant émotionnellement par le membre impliqué;

Il est résolu d'avoir recours aux services du confrère Girard afin d'assurer une transition en douceur.

Il est de plus résolu que la section locale absorbe jusqu'à concurrence d'une demi-journée de salaire pour la perte de revenu occasionnée au confrère Girard pour sa présence au local syndical.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Dany Gélinas

Adopté le :

Jocelyn Boulanger

Secrétaire SEI 10005